



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Turquie

Question écrite n° 117153

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie de bien vouloir porter à sa connaissance le nombre de lycées français existant en Turquie, pays qui envisage de rejoindre l'Union européenne.

Texte de la réponse

Il existe en Turquie, conformément à l'arrêté du 20 mars 2006 fixant la liste des établissements scolaires français à l'étranger, trois établissements homologués par le ministère français de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche : le lycée français Charles-de-Gaulle à Ankara, conventionné avec l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) ; le lycée français Pierre-Loti à Istanbul, conventionné avec l'AEFE ; l'école Oyak-Renault à Bursa, gérée par la Mission laïque française.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117153

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : coopération, développement et francophonie

Ministère attributaire : coopération, développement et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 janvier 2007, page 958

Réponse publiée le : 17 avril 2007, page 3728